



**Procès-verbal du conseil scientifique
du 21 juin 2018**

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est tenu le jeudi 21 juin 2018 à l'École française de Rome, sous la présidence de M. Patrick Boucheron. La séance s'ouvre à 9h.

Membres présents ou représentés (17)

- M. Alain BERETZ, le directeur général de la recherche et de l'innovation au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, représenté par MM. Jacques Dubucs et Francis PROST ;
- M. Patrick BOUCHERON, professeur au Collège de France ;
- M. Jean-Pierre BRUN, professeur au Collège de France ;
- Mme Daniela Luigia CAGLIOTI, professeur à l'université « Federico II » de Naples (procuration à Mme Catherine VIRLOUVET) ;
- Mme Véronique CHANKOWSKI, professeur à l'université de Lyon 2 ;
- Mme Isabelle DRAELANTS, Institut de recherche et histoire des textes ;
- M. Jean-Louis FERRARY, directeur d'études émérite à l'EPHE et membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (procuration à M. Yves-Marie BERCE) ;
- M. Clément PIEYRE, représentant élu de la catégorie autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
- M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU ;
- Mme Isabelle POUTRIN, professeur à l'université de Reims Champagne Ardenne ;
- M. Pierre SAVY, représentant élu des directeurs des études ;
- M. Jean-Yves TILLIETTE, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
- Mme Cécile TROADEC, représentante élue des membres de l'EFR ;
- Mme Anne-Marie TURCAN-VERKERK, École Pratique des hautes études ;
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'École française de Rome ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Yves-Marie BERCE.

Membres absents (2)

- M. Patrick COMOY, adjoint à la sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
- M. Marcello VERGA, Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea.

Assistaient également à la séance

- Mme Sylvie DÉMURGER, CNRS ;
- M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la Casa de Velázquez ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Fabrice JESNÉ, directeur des études à l'EFR ;
- M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;

Mme Claude POUZADOUX, directrice du Centre Jean Bérard ;
M. Laurent RÉGNIER, responsable du département des formations des cycles master et doctorat,
MENESR ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2018 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Poste de directeur des études pour la section Époques moderne et contemporaine à pourvoir au 1^{er} septembre 2018 ;
4. Mémoires des membres : désignation des rapporteurs ;
5. Activité de la bibliothèque ;
6. Activité du service des publications en collaboration avec la CVZ ;
7. Approbation de la Charte de déontologie des métiers de la recherche et nomination d'un référent RIS ;
8. État de l'activité du CCPS ;
9. Examen des manuscrits présentés pour publication ;
10. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
11. Questions diverses.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2018

Claude Pouzadoux fait part d'une coquille qui s'est insérée dans le point 4 (un y inséré dans une phrase). Celle-ci sera corrigée.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

Le premier point d'information que donne la directrice de l'École française de Rome (EFR) concerne la création du service commun aux Écoles françaises à l'étranger (EFE). Une dotation de 60 000 euros a été attribuée par la tutelle pour l'année 2018 aux fins du pourvoi d'un poste de Chargé de mission transition numérique (du niveau Ingénieur de recherches). Par ailleurs, un poste de Chargé de communication sera pourvu sur financement des cinq EFE. Un appel à candidature a été lancé pour ces deux postes, la date limite ayant été fixée au 15 juin 2018. Quatre-vingts dossiers ont été reçus pour le poste de Chargé de communication et une trentaine pour le poste de Chargé de transition numérique. Des entretiens sont planifiés pour le 9 juillet prochain pour une prise de poste en octobre.

La DGESIP est en phase de finalisation d'une convention entre les EFE et l'EFEO, qui hébergera ces deux postes. Le représentant du ministère précise que ce document appelle des décisions au plan juridique, qui seront donc soumises prochainement aux cinq directeurs.

Du côté de l'EFR, le comité technique, réuni le 30 mai 2018, a pris acte de la création du service commun aux EFE. À cette occasion, les fiches des deux postes à pourvoir ont été présentées aux représentants des personnels.

Le deuxième point d'information concerne les sorties des membres de l'EFR. En Antiquité, Reine-Marie Bérard, qui occupe cette année le poste de chargée de recherche CNRS mis à disposition auprès de l'EFR a obtenu un poste de chargée de recherche au CNRS. Marie-Adeline Le Guennec occupera ce poste au titre de l'année universitaire 2018-2019. Anne-Florence Baroni, ancien membre sortie en 2016, a obtenu un poste de maître de conférences à l'université Paris I, tandis que Pierre Vesperini (sorti en 2012) a obtenu un poste de chargé de recherche au CNRS. En Moyen Âge, Florent Coste obtient un poste de maître de conférences à l'université de Lorraine. Matthieu Scherman, ancien membre sorti en 2015, occupera un poste de maître de conférences à l'université Paris-Est-Marne la Vallée. Enfin, Camille Rouxpetel, sortie en 2017, a obtenu un poste de chercheur contractuel à l'université d'Angers. En Époques moderne et contemporaine, Marie Bassi a obtenu un poste de maître de conférences à l'université de Nice tandis que Cesare Santus occupera un post-doctorat à la Villa I Tatti (université d'Harvard). Benoît Schmitz, ancien membre sorti en 2014, a obtenu un poste en classe préparatoire au lycée Fustel de Coulanges à Strasbourg. Pierre Thévenin, sorti en 2015, a obtenu un poste de chargé de recherches au CNRS, Laurent Tatarenko, sorti en 2016, a été classé premier de la liste complémentaire sur un poste de chargé de recherche au CNRS et demeurera au cours de la prochaine année universitaire chercheur à L'institut de l'Europe du Centre-Est de Lublin (Pologne). Le conseil est par ailleurs informé de la nomination imminente d'Anna Laura Turiano, classée première sur liste complémentaire, suite à l'obtention d'un poste de maître de conférences de Catherine Kikuchi, membre de 1^{ère} année, à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines.

Un tableau sur les statistiques du devenir des membres depuis 2012 est distribué en séance. Il est ajouté que Stéphane Bourdin, directeur des études pour l'Antiquité jusqu'en 2017, vient d'obtenir un poste de professeur des universités à l'université de Lyon II.

Le dernier point d'information de la directrice a trait aux archives de l'EFR. Celles-ci viennent de faire l'objet d'un premier versement aux archives nationales (fonds des directions des études, sous-fonds des membres et des boursiers jusqu'en 2007). Par ailleurs, des archives orales sont actuellement en cours de constitution auprès d'anciens membres de l'EFR ayant été à Rome entre la fin des années 40 et le milieu des années 60. Plus de 15 entretiens ont déjà été réalisés.

À ce propos, la directrice informe le conseil scientifique que le 21 novembre prochain, à la veille du prochain conseil scientifique, sera organisée au Collège de France une conférence par Jérémie Dubois sur les transformations de l'EFR au cours des années 60-75. À l'issue de cette conférence sera tenue l'assemblée constituante de la future association des amis de l'EFR.

3. Poste de directeur des études à pour la section Époques moderne et contemporaine à pourvoir au 1^{er} septembre 2018

Pour le poste de directeur des études à pourvoir au 1^{er} septembre 2018, trois dossiers ont été reçus dont celui de Fabrice Jesné, actuel directeur des études, candidat à son propre renouvellement. Les deux autres dossiers sont ceux de Sabine Forero-Mendoza, Professeur des universités en Esthétique et Histoire de l'art contemporain à l'université de Pau depuis septembre 2013. Le second concerne la candidature d'Erik Pesenti Rossi, professeurs des universités à l'université de Haute-Alsace, qui avait déjà postulé il y a trois ans. La directrice de l'EFR ne recommande pas ces deux dossiers, émanant de collègues plein de mérites mais assez éloignés des attentes de l'EFR sur ce poste.

Fabrice Jesné, arrivé à l'EFR en septembre 2015, est en détachement de son poste de maître de conférences à l'université de Nantes. Il a obtenu son doctorat en 2009. Pendant trois ans, Fabrice Jesné, en tant que chef de service, a fait preuve de réelles qualités d'organisation. Il a multiplié les

initiatives améliorant la gestion de l'EFR au profit de tous. Il joue un rôle très actif au sein du comité éditorial. Et ce, sans jamais se départir d'une égalité d'humeur, d'un sens des relations humaines qui en font et en feront à n'en pas douter dans le futur un grand meneur d'hommes. Par les partenariats très divers qu'il a noués ou entretenus au cours de son premier mandat. Il a su faire connaître aux partenaires et interlocuteurs des domaines de l'EFR moins développés ou moins connus. Il est par ailleurs très actif dans la politique de traduction de l'EFR vers la langue anglaise. Il sait enfin être force de proposition pour l'avenir au plan scientifique. Fabrice Jesné n'a cessé de gagner en maturité et en compétence

Sur ce, la directrice recommande avec enthousiasme au conseil scientifique de se prononcer favorablement au renouvellement de Fabrice Jesné pour un second et dernier mandat. Il devra désormais réserver de son temps pour se consacrer à son habilitation à diriger des recherches qui lui permettra d'obtenir à l'issue de son seconde mandat le poste de professeur des universités qu'il mérite.

Yves-Marie Bercé souscrit aux propos de la directrice et salue sa simplicité, sa modestie et ses grandes compétences linguistiques. Georges-Henri Soutou se joint aux compliments.

Le président du conseil scientifique demande si le poste a été ouvert au concours. La directrice de l'EFR répond par l'affirmative. La diffusion a été faite sur les canaux officiels : sur le site de l'EFR ainsi que sur celui de l'enseignement supérieur (Galaxie).

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la nomination de Fabrice Jesné pour le poste de directeur des études à pourvoir au 1^{er} septembre 2018.

4. Mémoire des membres : désignation des rapporteurs

Bertrand Marceau : *Informer, négocier et représenter un État à l'âge classique. Le prince Rinaldo d'Este, cardinal protecteur de France en cour de Rome (1645-1672).*

Yves-Marie Bercé est proposé pour émettre ses conclusions sur ce mémoire.

Marie Bossaert : *Orientalisme chronique - Variations sur l'historiographie des études orientales en Italie*

Jean-Pierre Mahé est proposé pour émettre ses conclusions sur ce mémoire.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité les deux propositions de rapporteurs.

5. Activité de la bibliothèque

Le président du conseil scientifique donne la parole au responsable de la bibliothèque. En guise d'introduction au propos, quelques chiffres sont donnés pour l'année 2017. Deux-cent trente mille documents ont été recensés. 300 lettres de présentations réalisées, 22 000 entrées de lecteurs soit 80 lecteurs par jour. La fréquentation a été en légère baisse en 2017. Ceci est dû à la réouverture de l'institut allemand, qui a rouvert ses portes après des travaux d'entretien. Cette baisse est aussi due aux mesures de sécurité des services de l'ambassade quant à l'accès du public au palais Farnèse. Le renouvellement du contrat collectif du personnel local, dont une importante partie est affectée à la bibliothèque, n'a pas influé sur l'amplitude d'ouverture de la bibliothèque (72 heures hebdomadaires). Le projet d'étiquetage des livres (RFID) a été définitivement clos. La bibliothèque a obtenu des labellisations (dispositif Collex) en Antiquité romaine et en Histoire de l'Italie, ainsi que le Centre Jean Bérard pour l'archéologie en Italie du Sud.

Par ailleurs, une convention est en passe d'être signée avec la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS), laquelle permettra la transmission de publications de l'EFR en échange de l'accès aux ressources de la BIS sur place et à distance pour les chercheurs. Ensuite, une subvention de l'ABES va permettre de poursuivre le travail de catalogage rétrospectif dans le SUDOC (actuellement de 51% contre 36% il y a 3 ans). En outre, le réseau local s'est renforcé par l'entrée, dans le réseau URBIS, de plusieurs bibliothèques (Villa Medici, Institut norvégien...), faisant passer le nombre d'adhérents de 6 au départ à 22 bibliothèques aujourd'hui. Ce réseau est notamment utile aux boursiers car les ressources documentaires romaines étant éclatées et fragmentées, le réseau URBIS constitue un moyen efficace d'accès rapide à l'information. En ce qui concerne les espaces de la bibliothèque, des travaux d'aménagement ont permis aux bibliothécaires d'occuper de nouveaux espaces (« studiolo ») et de créer un espace de convivialité pour les membres par l'espace nouvellement libéré. Dans ce contexte, de nouveaux métrages ont pu être dégagés pour accueillir les volumes relatifs à l'histoire régionale italienne.

Toutefois, cette possibilité récente ne résout pas le problème structurel du manque d'espace à la bibliothèque. Les espaces de stockage seront saturés d'ici 2020. Pour envisager les solutions les plus adéquates, une enquête auprès des lecteurs a été menée (questionnaire), et une charte des acquisitions a été votée au conseil scientifique de juin 2017. Plusieurs solutions ont été écartées. La première concerne un stockage au Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) pour des problèmes de compatibilité de calendriers entre les deux établissements. L'autre solution écartée est celle d'un stockage commun avec d'autres instituts étrangers basés à Rome, en raison du coût impliqué par l'opération, des délais de mise en place et de la pertinence de stocker des ouvrages déjà peu consultés.

Un plan de désherbage est donc proposé au conseil scientifique. Le retrait de certaines collections du domaine public concernera les volumes en magasin. Ainsi, l'espace libéré dans le magasin permettra de stocker des volumes en libre accès, permettant ainsi de nouvelles acquisitions en bibliothèque. Par ailleurs, certaines revues généralistes seront retirées du libre accès, sans pour autant que l'accès à l'information pour les lecteurs soit ôté. Ainsi, les ressources en ligne prendront le relais des revues papier qui auront été retirées de la consultation en libre accès : elles bénéficieront d'un signalement plus marqué. Ces mesures ne concernent pas les revues en archéologie, épigraphie et histoire de l'art, en raison des problèmes de reproduction des plans et images.

Ces mesures résument le passage d'une logique de collection à une logique de service au lecteur.

Une fois le désherbage activé, un redéploiement des collections sera opéré (un plan de redéploiement sera proposé au conseil scientifique en 2019), l'objectif étant de redonner aux collections en libre accès leur visibilité. De fait, les collections en archéologie, actuellement réparties dans plusieurs salles de la bibliothèque, seront rassemblées en un seul point, dans la nouvelle galerie.

Les listes proposées dans la documentation nécessitent l'approbation du conseil scientifique, avant d'être proposées au conseil d'administration pour être retirées du domaine public.

Yves-Marie Bercé fait part de son inquiétude quant à un désherbage de certaines collections de la bibliothèque, vouées au pilonnage. Il s'enquiert de la possibilité, pour certaines bibliothèques romaines ou en Italie, de récupérer les ouvrages.

Le responsable de la bibliothèque répond que les bibliothèques romaines connaissent les mêmes problèmes de place que la bibliothèque de l'EFR. Quelques instituts partenaires sont identifiés pour récupérer des monographies. Pour les bibliothèques situées en Italie (Bologne), la question est posée de savoir qui prendra en charge les frais d'expédition. Par ailleurs, la saturation des espaces oblige à mettre en œuvre le projet de pilonnage dans des délais restreints désormais : il n'est plus possible

de prendre le temps d'identifier des bibliothèques pour récupérer les livres, ceci ferait prendre du retard sur le planning.

Le président du conseil scientifique, tout en saluant le travail effectué, fait part de son inquiétude sur le pilonnage de la cote FF (thèses).

Le responsable de la bibliothèque répond que l'objectif est de rendre adéquates les collections à la politique documentaire. Les collections en magasins n'étant pas utiles aux chercheurs, elles ne sont plus prioritaires dans la mission de service de la bibliothèque.

Isabelle Poutrin demande pourquoi la date de 2012 a été retenue pour la consultation en ligne. Il est répondu que le dernier fascicule disponible en ligne date de 2012. Pour la suite, l'EFR maintient son abonnement en version papier.

Le représentant du ministère, Jacques Dubucs, souscrit au projet en indiquant que l'EFR s'aligne sur les standards du ministère (et le développement de la plateforme HAL).

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité le plan de désherbage proposé.

6. Activité du service des publications en collaboration avec la CVZ

La directrice de l'EFR explique le point mis à l'ordre du jour du présent conseil scientifique. Le conseil d'administration devant voter le renouvellement, pour deux ans, de la mise à disposition de Richard Figuié à mi-temps au service des publications de la Casa de Velázquez (CVZ), il semblait intéressant de faire le point sur l'activité durant les deux années écoulées. Le bilan est positif, tant du point de vue de la directrice de l'EFR que du directeur de la CVZ. Pour l'EFR, le gain en échange de bonnes pratiques et sur la mise en place de politiques en matière de publication réfléchies et concertées entre les deux institutions l'emporte sur le mi-temps octroyé à l'établissement partenaire.

Richard Figuié prend la parole. La délocalisation à Paris en 2015, c'est à dire l'année précédant l'exécution de la convention de mise à disposition, a eu peu d'impact sur le service des publications à Rome qui avait déjà pris à l'époque les dispositions nécessaires pour s'organiser localement. Cet éloignement a rendu nécessaire l'organisation de réunions de services mensuelles, avec tous les acteurs du service des publications, ce qui a permis de réintégrer la paroisse plus étroitement à l'équipe. Il convient de souligner aussi la plus grande collaboration avec les directions des études : désormais, les manuscrits sont déposés pas les directions des études sur l'Intranet de l'EFR, ce qui permet au service des publications de prendre connaissance en amont des demandes de publications et donc de procéder à des échanges scientifiques plus riches en comité éditorial. Enfin, au niveau des deux institutions, le rapprochement entre les deux services a été bénéfique et a permis de mettre en lumière les pratiques propres à chaque établissement. Par ailleurs, la collection commune « Lectures méditerranéennes » a contribué à ce rapprochement.

Enfin, les personnels du service des publications de la CVZ ont rendu visite aux personnels du service des publications de l'EFR en mai dernier, ce qui a renforcé encore les échanges et facilitera la collaboration pour le futur. À ce propos, il conviendra de prendre les mesures nécessaires au sein de chaque établissement pour que les services des publications respectifs continuent à être représentés en interne, les personnels ayant parfois le sentiment d'être moins représentés du fait de l'affectation du responsable des publications sur deux établissements et à Paris.

En ce qui concerne les publications à proprement parler, on note qu'en 2017 le nombre de publications n'a pas baissé. Pour 2018, 9 ouvrages ont déjà été publiés et 15 sont en production. Le point noir sur l'activité se concentre sur la vente par le diffuseur de l'EFR, De Boccard (retards de paiements, refus de travailler avec les libraires...).

La solution serait l'impression à la demande (« print on demand » POD). Le président du conseil scientifique indique que, si techniquement le POD est possible, commercialement, la situation est plus discutable. Richard Figuière pense qu'une des pistes serait de trouver un opérateur qui effectue le POD à partir du site de l'EFR (achat en ligne) et à des prix acceptables. Toutefois, en procédant ainsi, on cautionne d'autant plus la politique de De Boccard d'évincement volontaire des libraires. Pour l'heure, les acteurs doivent réfléchir à une solution. Richard Figuière réitère son avis sur la nécessité de mettre sur pied un opérateur public de diffusion pour les structures d'enseignement supérieur. Sur ce point, le représentant du ministère, Francis Prost, précise que cette position va à l'inverse de la tendance de l'open édition.

Fabrice Jesné demande quelle est la position du président du conseil scientifique sur l'édition numérique.

Le président du conseil scientifique estime que l'édition numérique est légitime, mais que le papier est nécessaire. La directrice de l'EFR précise d'ailleurs que nombre de bibliothèques italiennes n'ont pas opéré de transition vers le numérique et que les échanges se font sous format papier. Le responsable de la bibliothèque souscrit aux propos : dans le cas d'échanges entre bibliothèques, il est fondamental de conserver le papier. Sur l'activité numérique, on trouve dans les bibliothèques parisiennes des bouquets accessibles, notamment pour les monographies. Il faut toutefois prêter attention à la taille des établissements et à leurs niveaux de recherche.

Jacques Dubucs indique que l'Europe entière est confrontée à ces interrogations. Un projet au niveau européen est actuellement à l'étude où la dimension de collection est mise en valeur. Il ne convient pas de publier d'e-book à l'unité.

Richard Figuière met en relief les différences entre les pays européens : l'Espagne est très avancée sur le numérique, tandis que l'Italie débute, lentement, la transition, au nord du pays principalement (Turin, Milan...).

Francis Prost indique que la réglementation évoluera sous peu : une loi qui complète la loi sur la République numérique devrait paraître prochainement.

Le président du conseil scientifique pense que le livre est un vecteur de débat intellectuel. Il s'agit là d'une question de politique générale.

Jacques Dubucs souligne la dimension affective au livre. Il s'agit en effet d'une nécessité à aborder à l'échelle européenne.

7. Approbation de la Charte de déontologie des métiers de la recherche et nomination d'un référent RIS

La Charte de déontologie des métiers de la recherche est soumise à l'approbation du conseil scientifique.

La nomination d'un référent à l'intégrité scientifique est une consigne de la Conférence des Présidents d'université (CPU). Pierre Savy, directeur des études pour le Moyen Âge, est proposé pour occuper cette fonction. Les rencontres des référents sont prévues une fois par an.

Le conseil scientifique approuve la Charte de déontologie des métiers de la recherche et la proposition de nomination de Pierre Savy en tant que référent à l'intégrité scientifique.

8. État de l'activité du CCPS

Douze nouvelles sollicitations ont été enregistrées depuis le conseil scientifique du 15 mars 2018. Deux propositions ont été refusées et une seulement partiellement acceptée. On souligne la convention d'échange avec l'université fédérale brésilienne de Rio Grande do Sul.

Georges-Henri Soutou déplore le refus de présentation du livre sur d'Annunzio le Magnifique, proposé par D. Musiedlak. La directrice de l'EFR estime que cette demande devrait être faite auprès des services culturels de l'ambassade ou du Centre Saint-Louis des Français car ce livre s'adresse à un public plus large que les milieux académiques partenaires de l'EFR. Ce conseil a déjà été donné à l'intéressé.

9. Examen des manuscrits présentés pour publication

Antiquité

- N. Lamare, *Les fontaines monumentales en Afrique romaine*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à une publication de ce manuscrit, sous format papier.

- J. Leone, *La céramique à parois fines de Musarna (Étrurie méridionale) : typologie, production, circulation*

Le conseil scientifique émet un avis défavorable à une publication de ce manuscrit.

- B. Amiri, *Religion romaine et esclavage au Haut-Empire, Rome, Latium et Campanie*

Le conseil scientifique se prononce pour un second passage en conseil scientifique.

- V. Bridoux, *Les royaumes d'Afrique du Nord, du monde punique au monde romain. Émergence, consolidation dans les aires d'influences méditerranéennes (201-203 av. J.C)*

Le conseil scientifique se prononce pour un second passage en conseil scientifique.

Moyen Âge

- D. Boisseuil, *Le marché des matières premières dans l'Antiquité et au Moyen Âge*

Le conseil scientifique se prononce pour un second passage en conseil scientifique, étant d'ores et déjà entendu que la publication sera effectuée en ligne exclusivement.

- J.-C. Hocquet, *Pour Dieu et le rachat de mon âme. Les monastères vénitiens et l'argent*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à une publication de ce manuscrit, sous format papier. Il conviendra toutefois de changer le titre.

- G. Puma, *La nativité italienne : une histoire d'adoration (1250-1450)*

Le conseil scientifique se prononce pour un second passage en conseil scientifique.

- S. Parent, *Le pape et les rebelles. Trois procès pour rébellion et hérésie au temps de Jean XXII (Marche d'Ancône, Romagne, Lombardie) - second passage*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à une publication de ce manuscrit, sous format papier.

Époques moderne et contemporaine

- P.-M. Delpu, *Politisation et monde libéral dans le royaume des Deux-Siciles (1815-1856). La construction d'une société civile d'opposition.*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à une publication de ce manuscrit, sous format papier. Il conviendra toutefois de changer le titre.

- B. Jestaz, *Documents pour service à l'histoire de la Renaissance à Venise*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à une publication de ce manuscrit, sous format papier, après avoir effectué quelques modifications.

10. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

La directrice présente la liste des accords et conventions signés depuis le dernier conseil scientifique. Elle souligne le montant des recettes liées à ces conventions, d'un montant de 35 600 euros, dont une importante subvention du Collège de France pour le Centre Jean Bérard.

11. Questions diverses

Jacques Dubucs fait part de la réunion, mi-avril 2018, au Ministère des affaires étrangères, d'une manifestation intitulée « La recherche en sciences humaines et social à l'international », à laquelle les UMIFRE ont participé. Les Écoles françaises à l'étranger n'ont pas été conviées. La directrice informe les membres du conseil que les EFE ont protesté par une lettre du président du Comité des directeurs. Celui-ci a reçu un coup de téléphone de Mme Maëlle Sergheraert (chef de pôle des sciences humaines et sociales, archéologie et patrimoine) présentant des excuses pour la maladresse de l'initiative qui se voulait surtout une réunion en interne, montée rapidement, pour défendre la place des UMIFRE dans le dispositif du MEAE.

La séance est close à 12h30.